



**DIRECTION GENERALE**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie a été consulté dans le cadre de la consultation écrite, prévue par l'article 5 du chapitre I de son règlement intérieur et à l'article 9 du décret n°68-376 du 26 avril 1968, modifié. Le recours exceptionnel à cette consultation, a été décidé par Monsieur Sébastien LECORNU, Président du Conseil d'Administration, en raison d'une situation d'urgence, nécessitant une décision du conseil, dans des délais trop brefs pour que cette décision puisse intervenir en séance ordinaire.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, pour compte rendu du Président, indication des avis recueillis et du résultat du vote.

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU le Programme d'Action Foncière signé le 17 février 2020 entre la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et l'EPF de Normandie,
- VU la délibération de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en date du 31 mars 2022, sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie, s'engageant au rachat du bien dans un délai de 5 ans, et demandant l'intégration de cette parcelle au Programme d'Action Foncière, et de la décision du Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole du 12 avril 2022, déléguant le droit de préemption urbain à l'EPF de Normandie,
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner, reçue le 24 mars 2022, concernant la vente du bien sis à BEAUREPAIRE (76280), 5 chemin de Guernesey à Beaufort, cadastré en section B sous le numéro 228 pour une contenance de 21 657 m<sup>2</sup>, appartenant à la Caisse Mutuelle complémentaire et d'Action Sociale Haute-Normandie, au prix global de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (480 000 €), en valeur libre, auquel s'ajoutent une commission d'agence d'un montant de 20.000 € à la charge de l'acquéreur, ainsi que les frais d'acte,
- VU l'estimation des domaines réalisée par le Pôle d'évaluation domaniale de la DRFIP de la Seine-Maritime en date du 6 avril 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

D'acquiescer, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (Seine-Maritime), la parcelle cadastrée en section B sous le numéro 228 sis 5 chemin de Guernesey à Beaufort pour une contenance de 21 657 m<sup>2</sup>.

Le projet de la Communauté Urbaine est de transformer l'ancien centre de vacances Marcel Paul en un centre de loisirs et de vacances de type « répit partagé » permettant d'accueillir des personnes handicapées et des personnes âgées ainsi que leurs accompagnants.



La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à 525 000 € (Compte 924692 – OPE2022021 – 76 – CU LHSM « CENTRE MARCEL PAUL BEAUREPAIRE »).

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

  
Dominique LEPETIT

13 MAI 2022

## Action foncière

## CENTRE MARCEL PAUL BEAUREPAIRE



CU Le Havre Seine Métropole  
Beaurepaire

Surface : 2,1657 ha



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2022

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02.05.2022

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la  
convention signée le :

0 25 50 100  
Mètres



**Action foncière**

**CENTRE MARCEL PAUL BEAUREPAIRE**

*CU Le Havre Seine Métropole  
Beaurepaire*



Code Opération : 924 692  
Surface : 2,1657 ha  
Section : B



Sources : Origine cadastre 2022 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02/05/2022

- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

